

COMMUNIQUÉ 12/03/21

## NOUVELLES COORDONNEES DU SERVICE AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL

A partir du lundi 15 mars 2021, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) change d'adresse ! Le service quitte les locaux de l'ex-Communauté de communes de Sainte-Hermine pour s'installer à Luçon, afin de faciliter l'accès au service à l'ensemble des usagers de la CC Sud Vendée Littoral.

Permis de construire, permis d'aménager... C'est au service d'instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS) que se déroule la vérification de la conformité de travaux au regard des règles d'urbanisme, pour 41 communes du territoire.

Pour permettre une plus grande proximité avec l'ensemble de la population mais aussi une meilleure synergie avec l'autre pôle du service urbanisme en charge de la planification urbaine, le service ADS déménage, et investit à partir du lundi 15 mars 2021 une partie des locaux de l'association syndicale de la Vallée du Lay à cette adresse :

### SERVICE AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL

26 rue du Gaz

85 400 Luçon

#### Horaires d'ouverture au public :

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

Le mercredi de 14h à 17h

### CONTACTS

Pour tous renseignements, contacter le service ADS :

Tel. 02 28 14 20 20

Courriel [secretariat.ads@sudvendeelittoral.fr](mailto:secretariat.ads@sudvendeelittoral.fr)

[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)



Siège administratif – 107 Avenue du Maréchal  
de Lattre de Tassigny – 85 400 Luçon



+33 (0)2 51 97 64 64



[accueil@sudvendeelittoral.fr](mailto:accueil@sudvendeelittoral.fr)

